



Bulletin Municipal

Journal municipal d'information n°25 – Septembre 2020

Chères Clelloises et chers Clellois,

Ce nouveau bulletin municipal est très particulier. Il est le premier qui paraît après un long silence. La pandémie et le report des élections municipales ont engendré une période d'incertitude et d'inquiétude. Tout paraissait suspendu, mais enfin les choses reprennent leur cours et il faut espérer que grâce à la bonne volonté de tous, nous irons vers des jours plus sereins.

D'abord je souhaite à tous une bonne rentrée ainsi que du courage pour affronter toutes les contraintes et difficultés inhérentes à la situation actuelle, dans la perspective de reprendre une vie normale.

Une nouvelle équipe municipale s'est mise en place et a déjà mené à bien quelques travaux qui étaient en projet : L'agence postale qui est installée dans les locaux de la mairie est maintenant parfaitement opérationnelle et divers aménagements ont aussi été réalisés.

Les nouvelles commissions se sont réunies et ont envisagé les problèmes à résoudre. Les élus concernés par la vie locale ont par exemple réfléchi aux travaux nécessaires dans le cimetière, au problème de la sécurité dans la traversée du village... Pour les affaires sociales, il a paru important de s'assurer par des communications téléphoniques que les personnes âgées et vulnérables de la Commune étaient correctement entourées. Il reste à résoudre le délicat problème du maintien d'une section de l'ADMR sur notre canton. Pour la jeunesse, des idées voient aussi le jour : agrandissement des locaux de la garderie, aménagement de l'espace autour de l'école...

Monsieur Philippe Vial a été élu à la Communauté de communes en qualité de vice-président en charge de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt. Nous le félicitons et lui souhaitons beaucoup de succès dans cette nouvelle tâche.

Ce bulletin est également important parce qu'il contient des informations essentielles sur le PLU. En effet il annonce l'enquête publique nécessaire pour que ce projet soit adopté. Vous trouverez en pages intérieures tous les renseignements concernant les dates et les modalités de cette enquête qui s'adresse à tous les habitants de la commune.

Au cours de ce mandat, nous essaierons de faciliter le dialogue avec tous nos administrés en créant des espaces de réflexion et d'information, par l'intermédiaire de ce bulletin, du panneau lumineux sur la Place de la Mairie et du site internet de la mairie qui est maintenant consultable et dans lequel nous nous efforcerons de publier de nombreux documents comme par exemple les comptes rendus des conseils municipaux. Des réunions publiques seront aussi convoquées sur plusieurs sujets sensibles.

Bonne reprise à tous !!! N'oubliez pas que le virus est toujours en circulation et que ce n'est qu'en respectant rigoureusement les consignes sanitaires que nous surmonterons cette épreuve et dépasserons cette délicate période.

Alain Roche

Sommaire

La nouvelle équipe municipale
page 2

L'enquête publique pour le PLU
page 3

Les travaux page 4

Vie pratique pages 5 à 7

Vie du village pages 8 et 9

Infos pratiques page 10



La nouvelle équipe municipale

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Alain Roche, les conseillers ont élu comme adjoints :

Premier adjoint : Philippe VIAL

Deuxième adjoint : Didier PEYBERNES

Troisième adjoint : Jean-Marc DENIER

Nom de la commission	Responsable	Membres
Chemins et forêts	Alain Roche	Philippe Vial Jean-Marc Denier Eric Chevillard Denis Dos Santos
Travaux et bâtiments communaux Voirie Réseau électrique, EP	Jean-Marc Denier	Christian Margueret Denis Dos Santos
Finances Commission appel d'offres Budgets	Alain Roche Philippe Vial Didier Peybernes Jean-Marc Denier	Antoine Fernandes Christian Margueret
Urbanisme PLU	Didier Peybernes	Jean-Marc Denier Alain Roche Philippe Vial Antoine Fernandes Christian Margueret Eric Chevillard
Eau et Assainissement	Didier Peybernes	Antoine Fernandes Sylvie Prayer Jean-Marc Denier Philippe Vial
Maison de pays et tourisme	Philippe Vial	Véronique Mazur Emeline Friedman
Projet déchèterie	Didier Peybernes	Bruno Rouly
Affaires sociales	Véronique Mazur	Ghislaine Reymond Sylvie Prayer Bruno Rouly Emeline Friedmann
Vie locale (Aménagement de village, cimetière, population)	Antoine Fernandes	Jean-Marc Denier Véronique Mazur Bruno Rouly Eric Chevillard Denis Dos Santos
Ecole enfance jeunesse patrimoine	Ghislaine Reymond	Véronique Mazur Antoine Fernandes Denis Dos Santos
Gestion des salles Associations	Séverine Vial	Delphine Chrétien Sylvie Prayer Eric Chevillard
Communication	Emeline Friedmann	Antoine Fernandes Ghislaine Reymond
Fêtes cérémonies animations	Delphine Chrétien	Séverine Vial Emeline Friedmann Denis Dos Santos
Commission d'appel d'offres	Philippe Vial Didier Peybernes Jean-Marc Denier	Antoine Fernandes Christian Margueret Eric Chevillard
Commission Marché	Philippe Vial	Véronique Mazur Sylvie Prayer Antoine Fernandes

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

COMMUNE DE CLELLES

PLAN LOCAL D'URBANISME, SCHEMA D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET SCHEMA D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

En exécution de l'arrêté 0020-2020 du Maire de la commune de CLELLES en date du 7 septembre 2020, il sera procédé du **JEUDI 1^{er} OCTOBRE 2020 à 9H au MARDI 3 NOVEMBRE 2020 à 18 H**, soit pendant 34 jours consécutifs à une enquête publique unique portant sur le Plan Local d'Urbanisme, le schéma d'assainissement des eaux usées et le schéma d'assainissement des eaux pluviales de la commune de Clelles. Est désignée en qualité de commissaire-enquêteur de cette enquête, Madame Véronique Barnier, chercheur retraitée.

Les caractéristiques principales du projet de PLU sont : Définir le projet urbain de la commune, et permettre de définir une politique d'aménagement et de gestion de l'espace.

Les caractéristiques du projet de zonage d'assainissement des eaux usées sont : définir les différentes zones d'assainissement collectif et individuel.

Les caractéristiques du projet d'assainissement des eaux pluviales sont : permettre la maîtrise du ruissellement des eaux pluviales et la lutte de la pollution apportée par ces eaux.

Le dossier d'enquête comprend notamment l'analyse des incidences du PLU sur l'environnement, les décisions de l'Autorité Environnementale qui ne le soumet pas (ainsi que les schémas d'assainissement) à une évaluation environnementale, et les avis des personnes publiques associées.

Pendant la durée de l'enquête le public pourra prendre connaissance de ce dossier, pour la version papier, en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture (mardi, mercredi, jeudi, samedi de 9H à 12H), ainsi que pour la version numérique sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :

www.clelles-en-trieves.fr ou sur un poste informatique accessible gratuitement en mairie de Clelles aux jours et heures habituels d'ouverture. Les observations et propositions du public peuvent être :

- Consignées sur le registre d'enquête tenu à sa disposition en mairie,
- Reçues par le commissaire-enquêteur sous forme écrite ou orale lors de ses permanences aux lieux, jours et heures fixées ci-dessous,
- Adressées par courrier à Mme la commissaire-enquêteur, Mairie de Clelles Place de la Mairie 38930 Clelles qui sera annexé au registre d'enquête,
- Transmises par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepublique-mairieclelles@orange.fr celles-ci seront annexées au registre d'enquête et accessibles sur le site internet de la commune de Clelles. Les courriers et courriels reçus en dehors des dates et heures d'enquête seront considérés comme hors délais. La commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales aux jours et heures suivantes :

Jeudi 1^{er} octobre 2020 de 9 h à 12 h

Samedi 10 octobre 2020 de 9h à 12h

Mercredi 21 octobre 2020 de 9h à 12

Mardi 3 novembre 2020 de 15 à 18h (ouverture exceptionnelle)

(L'accès en mairie se fera dans le respect des règles sanitaires en vigueur au moment de l'enquête)

L'autorité responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Alain Roche (Maire) par téléphone au 04 76 34 40 89, par mail à l'adresse : mairie.clelles@wanadoo.fr ou par courrier à Mr le Maire Place de la Mairie 38930 CLELLES. Toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de Monsieur le Maire. Le rapport et les conclusions motivés du commissaire-enquêteur seront tenus à son issue pendant un an à disposition du public en mairie de Clelles et sur le site internet de la commune. Au terme de l'enquête publique, le projet de PLU, le zonage d'assainissement des eaux usées et le zonage d'assainissement des eaux pluviales, éventuellement modifiés pour tenir compte des résultats de l'enquête publique seront soumis au conseil municipal pour approbation.

Les Travaux

Au cours de cette année les agents communaux ont accompli un certain nombre de réalisations.

Réfection du mur de l'enclos de la cure



Le mur nord qui entoure le jardin de la cure, en mauvais état, menaçait de s'écrouler. La situation devenait dangereuse car les pierres risquaient de s'ébouler sur l'escalier situé par derrière ou bien sur la place en dessous de l'église.

Les employés municipaux ont reconstruit une grande partie de ce mur, assurant ainsi sa solidité, et l'ont entièrement recrépi.

Rénovation des parkings

Dans plusieurs parkings, les marquages au sol qui s'effaçaient ont été repeints par l'entreprise Proximark, en particulier sur le parking devant et au-dessus de l'école, devant la maison médicale, la Communauté de communes, et les HLM.

Une zone bleue de quatre places a également été matérialisée devant l'entrée du bâtiment médical. Il y

avait en effet nécessité de laisser à cet endroit des places disponibles pour les patients des médecins ou des kinésithérapeutes.

Rénovation des locaux



La nouvelle salle « Sagittaire » avec ses murs, son plafond repeints et son plancher rénové.

Dans le cabinet médical, les sols ont aussi été remplacés et toutes les peintures rafraîchies.

Renforcement électrique et réfection de la chaussée dans la rue de l'Hôpital



Un renforcement électrique a été réalisé au sommet de la rue de l'Hôpital.

De plus des canalisations ont été installées et enterrées au bord de la route dans ce secteur afin de drainer et de canaliser les eaux de pluie.

Vie pratique

Les salles municipales

Deux nouvelles salles sont maintenant à la disposition des habitants de la commune, des associations et des équipes municipales.

La municipalité a officiellement réceptionné la salle de réunion située au rez-de-chaussée du bâtiment intergénérationnel, qui sera dénommée dorénavant « **salle des associations** ».

La rénovation de la **salle Sagittaire**, qui est en fait l'ancienne salle de classe située à droite dans le bâtiment de la mairie, est tout à fait achevée.

Pour le moment les salles sont affectées à diverses activités :



Le club « Le Platary » se réunit tous les jeudis de 14 à 18 heures à la salle des fêtes. Lorsque le temps rendra nécessaire d'allumer le chauffage (très coûteux pour cette salle), il est prévu que ce club se scinde en deux groupes, l'un occupant la salle des associations, l'autre la salle Guillot.

Le mardi, le Collectif d'entraide du Trièves proposera un **après-midi** de convivialité à la salle des associations de 14 à 17 heures.

Le vendredi, Madame Anne Marie Weiss animera un atelier de peinture à la salle Sagittaire de 14 à 17 heures.

La salle du judo est occupée, outre ce sport, par de nombreuses activités sportives. Elle n'est libre pour le moment que le mardi, jeudi, vendredi et samedi matin.

La salle des associations sera également occupée par les réunions des assistantes maternelles, le lundi et le mardi matin à partir du premier octobre.

Toutes les salles, dans les créneaux horaires où elles ne seront pas occupées, pourront être louées.

ATTENTION

En raison de la crise sanitaire, **des règles strictes doivent être observées** pour l'utilisation des salles.

Il est interdit d'accueillir **plus de douze personnes** dans une salle quelle qu'elle soit, sauf pour la salle des fêtes dont la contenance ne pourra pas excéder cinquante personnes.

Toutes les personnes présentes devront obligatoirement porter un **masque** et la **distanciation sociale** de plus d'un mètre entre chaque personne devra être respectée. Du gel hydroalcoolique devra être à disposition.

Jusqu'à nouvel ordre, les salles ne seront libres à la location **que pour des réunions**, mais **en aucun cas pour des fêtes. De même, Les goûters, repas, apéritifs ne seront pas autorisés.**

L'Agence postale communale



L'agence postale communale est donc installée maintenant au rez-de-chaussée des locaux de la mairie depuis le mois de juin. Elle se trouve dans l'ancienne salle Orchidée qui a été entièrement rénovée et aménagée par des entreprises locales.

Les horaires sont dorénavant les suivants :

Fermé le lundi. Ouvert les mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9h15 à 12h15.

Les services qu'elle propose :

- Affranchissement, dépôt et retrait de courriers et de colis
- Vente d'enveloppes et d'emballages prêts à envoyer.
- Retrait et versement d'espèces sur CCP et Compte d'épargne du titulaire dans la limite de 500 euros par période de 7 jours glissants.
- Dépôt de chèque sur CCP ou compte d'épargne.

Un îlot informatique a été installé grâce auquel on peut accéder à un certain nombre de services de la Poste ou de services publics comme la CAF, la Sécurité sociale, Pôle emploi, ou le cadastre... On peut aussi y consulter le site web de la mairie.

On peut également imprimer ou scanner des documents.

La boîte aux lettres a été transférée devant la mairie. Et une autre devrait être prochainement installée devant la maison médicale.

Déchets verts

La plateforme communale de dépôt des déchets verts reste en service au lieu-dit Serre Buisson, en face du ball-trap. Elle est accessible à tous les habitants de la commune : Il suffit de récupérer à la mairie la clé qui ferme le cadenas de la barrière, en déposant simplement un chèque de caution de 150 euros.

Éclairage public

Suite à de nombreuses questions et suggestions, il a été décidé une tentative de réduction de l'éclairage public. Il sera donc éteint au cœur du village de 0 à 5 heures du matin, pour deux mois, à partir du premier octobre, jusqu'à la fin novembre.

Un bilan sera ensuite tiré de cette expérience.

Les jardins familiaux

La municipalité va organiser une zone de jardins familiaux accessibles aux habitants du village qui n'en disposent pas. Les **personnes intéressées** sont invitées à venir s'inscrire en mairie.

Coupure d'électricité

Une coupure de courant pour travaux est annoncée par Enedis pour le **mardi 13 octobre 2020 de 9h à 14h30**.

Il concerne les quartiers suivants : la minoterie, la rue du Pavillon, rue du Mont Aiguille, rue Jean Giono, rue du Raffour, rue de l'Hôpital, La Condamine de Ladray, rue de l'Arsenal, passage de la Tour, le bourg.

Recensement militaire

Tout jeune Français qui a 16 ans doit se faire recenser dans le mois de son anniversaire auprès de la mairie de son domicile. Une fois cette obligation accomplie, le jeune reçoit une **attestation de recensement**. L'attestation est à présenter lors de certaines démarches (inscription au brevet, baccalauréat, pour passer son code ...). Le recensement militaire permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Déclaration annuelle de ruches : Du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue**.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre, en ligne**, sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>.



Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants par mail à l'adresse suivante : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre)

Vie du Village

Le nouveau logo du village

Un nouveau logo a été réalisé pour notre commune : Il est constitué d'un blason dont la partie supérieure reproduit la forme du Mont Aiguille.

Clelles est une zone de passage des martinets lors de leur migration saisonnière. C'est ce que rappelle le dessin de cet oiseau placé au centre.

Les trois silhouettes en dessous sont bien reconnaissables : Ce sont celle du clocher et celles des deux tours des demeures anciennes du centre du bourg.

Le fond vert symbolise la nature qui environne notre village.



Les associations

L'année n'a pas été favorable aux réunions et manifestations de toute sorte, empêchées par le confinement et les restrictions de rassemblement.

Le forum des associations s'est néanmoins tenu le 6 septembre au matin sur le parking en dessous de la mairie. Elles ont pu présenter leurs projets et les activités qu'elles envisagent pour cette nouvelle année. Chacun a pu s'informer et s'inscrire éventuellement.

La rentrée scolaire

A l'école de Clelles, la rentrée scolaire a revêtu, cette année, un caractère un peu spécial. Mais malgré quelques appréhensions, tout s'est finalement bien déroulé. Les élèves ont retrouvé leurs institutrices et leurs camarades. Les 25 petits de maternelle ont été accueillis par la directrice, madame Brigitte Faverjon aidée de l'ATSEM Pascale Arribert. La grande section de maternelle et le cours préparatoire forment un groupe de 25, encadré par Audrey Faure, qui est secondée par Emilie Carenini. Les 22 enfants du cours élémentaire, CE1 et CE2, sont sous la responsabilité d'Alice Rouch Colomb et de Séverine Raphoz. Enfin Isabelle Reggiani a en charge les 28 élèves du cours moyen, première et deuxième années.

Ce sont donc cent enfants qui sont scolarisés dans notre commune.

Dans l'école, les consignes sanitaires sont strictement appliquées. Toutes les institutrices portent le masque. Les enfants peuvent dorénavant se laver les mains sans problème puisque, après la réparation d'une vanne dans les canalisations, le débit de l'eau est à nouveau entièrement satisfaisant. Les gestes barrières sont

toujours recommandés. Le protocole a été un peu assoupli pour les enfants de maternelle : la distanciation sociale n'est plus prescrite pour eux. Les institutrices, très mobilisées, sont attentives au moindre signe de malaise de leurs élèves et préviennent aussitôt les parents. À la cantine, une organisation a été mise en place de façon à éviter que les groupes ne se croisent. Les petits mangent au premier service et les grands au second. Et enfin il est maintenant obligatoire que tous les adultes portent un masque dans un périmètre de 25 mètres dans et autour de l'école.

Malgré les incertitudes, le travail a repris et des projets voient le jour : on parle de créer dans le pré autour de l'école un terrain de sport et un verger pédagogique. Les petits vont continuer à entretenir leur jardin potager et les grands seront peut-être amenés dans le cadre d'une initiation à l'astronomie à réaliser un travail sur la méridienne, (une sorte de cadran solaire) qui a été récemment trouvée en haut du clocher du village. Ce travail se fera en lien avec l'association « Culture et Montagne »

Un conseil d'école sera bientôt convoqué et les élections pour les représentants des parents d'élèves sont prévues pour [le 9 octobre](#).

Il faut souhaiter à tous, petits et grands, une bonne année scolaire.

Que les petits retrouvent la joie d'apprendre dans une atmosphère conviviale et sereine, et que les adultes qui les encadrent voient bientôt s'alléger toutes ces contraintes nécessaires, mais pénibles !



Un petit intermède poétique de saison

**Bientôt nous plongerons dans les froides ténèbres ;
Adieu, vive clarté de nos étés trop courts !
J'entends déjà tomber avec des chocs funèbres
Le bois retentissant sur le pavé des cours.**

(Charles Baudelaire)

INFOS PRATIQUES

MAIRIE

Place de la mairie – 38930 CLELLES
Ouverture du secrétariat au public (rez-de-chaussée)
Mardi Mercredi Jeudi Samedi de 9h00 à 12h00
Tél. : 04 76 34 40 89
Email : mairie.clelles@wanadoo.fr
M. Alain ROCHE, Maire, reçoit sur RDV le mardi.

Site web de la commune :
www.clelles-en-trieves.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIEVES

300, chemin Ferrier
38650 MONESTIER DE CLERMONT
Site : cc-trieves.fr
Tél. Monestier de Clermont : 04 76 34 11 22
Fax : 04 76 34 13 37
Tél. Clelles : 04 76 34 44 29
Tél. Mens : 04 76 34 67 66
Email : accueil@cdctrieves.fr
Mr Jérôme Fauconnier, président

Les services de la CCT

Architecte conseil :
Sur rendez-vous 04 76 34 44 29
Assistante sociale :
Sur RDV au 04 76 00 61 30
Emploi : 04 76 34 81 31
Avocat conseil :
1er lundi du mois 04 76 47 76 16
Nouveau conciliateur de justice RDV : 04 76 34 28 40

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU TRIEVES

Antenne de Mens : 04 76 34 84 25
Antenne de Gresse en Vercors: 04 76 34 33 40
Antenne du Col de l'Arzelier : 04 76 72 38 31
Contact@trieves-vercors.fr
www.trieves-vercors.fr

Autres services

ADMR (Soin à domicile) : 04 76 34 05 50
ADMR (Aide-ménagère) : 04 76 34 14 79
Ecole de Clelles : 04 76 34 44 74
Halte-garderie de Clelles : 09 60 13 09 80
Trésor Public 04 76 34 63 71

Maison du département-Trièves

MENS (Assistante sociale, dépendance ...)
(Numéro utile pour de nombreux services et accompagnement ainsi que pour l'accès aux droits) :
04 80 34 85 00

HORAIRES DES DECHETTERIES

MENS et MONESTIER de CLERMONT:
Lundi, Mercredi Samedi
9h/11h45 et de 14h/17h15

HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE DE CLELLES

Rue du Moulin à côté du parking
Mercredi de 10h à 12 h.

HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Du mardi au samedi, de 9h 15 à 12h 15

SERVICES DE SANTE

MAISON MEDICALE, Place de l'Eglise
Cabinet médical (Docteur Peters/Bufereau): 04 76 34 18 32
Cabinet infirmiers : 04 76 34 49 37
Kinésithérapeutes :
Aubert - Dodinot - Balesta - Pugniet : 04 76 34 43 67
Isabelle Deveaux,
Rue du Mt Aiguille 04 76 34 20 74
Ostéopathe : Olivier Pugniet : 06 72 79 12 73

Maison Médicale place de l'Eglise

Ambulances du Trièves : 04 76 34 18 00
Ambulances Dubourdeaux 04 76 34 68 76

ALLO...taxi – DEPANNAGE auto

Daniel PUPIN Clelles 04 76 34 46 08
DUBOURDEAU Mens 04 76 34 68 76
CLAIR TAXI Monestier Clt 04 76 34 14 10
ZANARDI Tréminis 04 76 34 71 88
Garage Mt-Aiguille Clelles 04 76 34 46 08
Garage du Trièves Mens 04 76 34 40 35

ETAT CIVIL

Naissances :

Hazel BEIGNER
Ruben BABUSIAUX POISSON
Octave ROUSSEL BULTEZ
Mathias BRETON

Décès :

Henri OLTRA
Patrick BORG
Fernand LAVAUDANT
Madeleine GAUDIN

Urbanisme

Permis de construire délivrés :

Garage du Trièves : Extension
Laurent Oliva : Extension du snack
Frédéric Francillard : Maison individuelle
Serge Grassi : Abri de jardin

Clelles - Bulletin municipal – septembre
2020 - N°25

Directeur de la publication : Alain ROCHE
Conception et réalisation :
Ghislaine Reymond

